

Compte-rendu syndical du CSE extraordinaire du jeudi 5 novembre

L'objet de cette réunion concerne la mise en place du chômage partiel.

1 - Organisation

La nouvelle organisation mise en place dès le 2 novembre repose :

- une permanence d'une assistante à mi-temps, en présentiel ou télétravail.
- pour les commerciaux, le chômage partiel est à hauteur de 50 %.

Question de la CGT : comment calcule-t-on une activité partielle pour des salariés en forfait jour ?

2 - Chiffre d'affaires

Les mesures prises par la direction des trois titres concernant les regroupements d'éditions impactent directement l'activité de la régie.

Au niveau local, la CGT tient à faire remarquer que pour les petits commerces qui pratiquent le « Click and Collect », il leur sera difficile de passer une annonce publicitaire.

La dépendance de la direction de la régie vis-à-vis de celle des titres engendre une baisse du chiffre d'affaires. Pour une régie dite « autonome », on pouvait espérer mieux.

3 - Salaires

La CGT a demandé le maintien des salaires à 100 %.

“Seuls les salaires inférieurs à 2 500 € brut seront maintenus à 100 %. Pour les autres, ce sera 70 % brut soit 84 % net.”

4 - Télétravail

La direction s'engage à équiper les 14 personnes pour assurer ce mode de fonctionnement.

La CGT dénonce la différence de traitement entre salariés, d'autant plus que le gouvernement a rendu obligatoire le télétravail dans la mesure où le salarié peut effectuer ces tâches à distance.

Affaire à suivre...

Précision importante :

La déléguée syndicale de la CGT, non équipée professionnellement pour le télétravail, a eu les pires difficultés de participer activement à cette réunion Skype. Ce compte-rendu comporte des interrogations de la CGT qui n'ont pas pu être formulées pendant ce CSE.

Prochaines réunions CSE extra :

Dans le cadre de ce nouveau confinement, des CSE extraordinaires se tiendront chaque jeudi à 9 h.